

difficultés financières. Ce dernier fut créé au départ à la demande des trois provinces des Prairies, et c'est une entreprise conjointe des provinces des Prairies et du gouvernement fédéral, avec la participation de l'Ontario et des Territoires du Nord-Ouest. Elle fut créée pour régler une situation très complexe, je dirais même embrouillée, dans le domaine de la commercialisation du poisson. Son but premier était de créer un seul bureau de vente au lieu d'avoir des douzaines d'agents locaux qui travaillaient à partir de cabines téléphoniques. Ce bureau visait à nous permettre d'être dans une position de force et de mener des affaires efficaces avec les acheteurs américains.

Pendant les deux premières années, ce système a permis d'augmenter sensiblement le prix du poisson pour les pêcheurs des lacs, d'environ un tiers ou 50 p. 100. Par contre, les trois dernières années ont été difficiles. Il y a d'abord eu le problème du mercure, puis le changement de valeur du dollar canadien qui a réduit le prix de 10 p. 100. Une pêche excessive, en particulier dans le lac Winnipeg, a entraîné une importante diminution de la quantité de poisson que l'on est autorisé à pêcher dans ce grand lac, conformément aux règlements de la province. En conséquence, pour en revenir au début des difficultés, la mauvaise conception d'une partie du matériel de la nouvelle usine de Transcona a entraîné de graves erreurs de calcul d'inventaire ainsi qu'une sérieuse perte de poissons, et il y eut une série de déficits qui se sont élevés à plusieurs milliers de dollars sur une période de deux ans.

• (2220)

Le gouvernement fédéral a accepté de rembourser la moitié de ces déficits à titre exceptionnel et a demandé aux provinces de faire de même. Si les provinces suivent le gouvernement fédéral, les pêcheurs du lac ne connaîtront aucune diminution de prix. Nous avons des problèmes en ce qui concerne le programme de gestion ainsi que la commercialisation aux États-Unis, mais nous espérons que cela est un défi que l'Office sera capable de relever à longue échéance.

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES—LE PROGRAMME QUAD ET LES ACHETEURS EN GROS, LES MÉDECINS, LE PERSONNEL MÉDICAL

M. J. R. Holmes (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, j'aurais espéré, à cause de l'importance de la question, voir le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) à la Chambre ce soir, mais je suis heureux d'y voir son secrétaire parlementaire.

Le 28 février, comme en fait foi la page 1757 du *hansard*, j'ai demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'il déposerait à la Chambre les diverses études et enquêtes, y compris celles qui portent sur la biodisponibilité des produits, à l'appui des arguments présentés dans la publication QUAD'72.

Le 8 mars, j'ai de nouveau soulevé la question à la Chambre, comme en fait foi la page 2020 du *hansard*, et j'avais alors signalé la nécessité de présenter les données scientifiques à l'appui des arguments de la publication QUAD aux gens qui prescrivent les médicaments de façon à atténuer le malentendu entre le ministre et ses hauts fonctionnaires au sujet des équivalents thérapeutiques des médicaments.

Il se peut que j'aie reçu une partie de ces renseignements lundi dernier et je n'essaierai pas de commenter la façon de résumer les données analytiques comme l'a fait le ministre dans sa lettre d'accompagnement, mais j'aime-

Ajournement

rais faire des remarques sur le programme lui-même à cause des possibilités qu'il offre aux professions, à l'industrie et, avant tout, aux consommateurs, tout particulièrement si cela peut se faire dans une bonne atmosphère, une atmosphère qui doit être sans surenchère politique comme on en a retrouvé le 13 mars dans la déclaration du ministre. Monsieur l'Orateur, j'aimerais citer le dernier paragraphe de la déclaration à titre d'exemple de ce que j'ai appelé de la surenchère politique. Voici la citation:

Le gouvernement croit que le programme QUAD est suffisamment valable pour que nous soyons disposés à prendre toute mesure nécessaire pour nous assurer que ses objectifs ne sont pas compromis.

Je pense que c'est là un exemple classique de l'attitude du gouvernement. Je peux vous assurer qu'un tel programme qui veut servir la science et qui se rapproche tellement du domaine de la biopharmacologie doit être alimenté et mis à l'abri de toute intervention de nature politique.

Je partage également le premier souci du gouvernement de réduire le coût des médicaments que supportent les Canadiens et, en fait, nous devons poursuivre cet objectif. D'après mon expérience personnelle, monsieur l'Orateur, je sais aussi qu'il faut répondre à une question fondamentale: Le malade reçoit-il un médicament efficace? Dans la pratique, l'efficacité est primordiale et il serait difficile de déterminer si la teneur chimique des concentrations de plasma est le meilleur indice de l'efficacité des médicaments. L'évaluation clinique d'un médicament doit obligatoirement faire partie d'une enquête et le gouvernement devrait s'allier à l'industrie et aux chercheurs pour établir ce cadre et encourager la recherche qui vise à améliorer les techniques de contrôle des médicaments, favoriser la poursuite des recherches pharmacologiques et s'assurer de l'usage optimal des médicaments et du bien-fondé des ordonnances. Je pourrais donner un exemple classique de l'adoption du L-DOPA dans le traitement de la maladie de Parkinson aux États-Unis où il existe une étroite corrélation entre l'industrie, le gouvernement et les chercheurs.

Le gouvernement doit également réduire les coûts des médicaments ainsi que s'assurer qu'ils sont efficaces et sûrs, ce qui signifie qu'il doit informer et les médecins et les malades sur leur usage et leur effet. Le ministre a indiqué dans le rapport que le programme s'appuyait sur quatre principes: l'analyse chimique, l'évaluation complète de la capacité manufacturière, la mesure de l'effet clinique, ce qui concerne la biodisponibilité et enfin, la publication des données.

Malheureusement, à mesure que l'on parcourt la déclaration, elle crée une atmosphère analogue à celle des *Saintes Écritures*, où ce sont des vérités qu'elle présente au fil de ses 17 pages, et on a l'impression qu'on se ferait accuser d'hérésie si on mettait sa conclusion en doute. J'estime, monsieur, que dans un domaine qui foisonne de nouvelles connaissances, le ministre devrait accueillir avec plaisir les critiques qui apportent leurs questions rigoureuses, leurs doutes et leur désir d'améliorer la qualité des médicaments.

A titre d'exemple, lorsque le docteur R. J. Withey travaillait pour l'ancienne Direction des aliments et des drogues, il a fait connaître à la cinquième conférence annuelle de l'Association canadienne de recherches en toxicologie que la question de la biodisponibilité n'était pas encore résolue. A la suite de ces études sur l'administration du chloramphénicol aux cochons à différentes doses et par différentes voies, il a conclu qu'il n'y avait aucune différence entre les différentes formules de